

offrait un sujet d'étude des plus curieux et des plus dignes d'intérêt. Là se trouvaient réunis les résultats obtenus dans presque toutes les écoles, en même temps que le mode d'enseignement employé par chaque instituteur, de sorte qu'en quelques heures il était facile de se rendre compte de l'état dans laquelle se trouve l'instruction dans chaque partie de l'Empire.

Nous allons parcourir, en nous arrêtant devant chaque école, ces deux grandes galeries; nous y verrons les efforts du maître, les progrès des élèves; nous pourrions connaître la situation de notre enseignement populaire en la voyant telle qu'elle est; et d'abord, si nous voulons nous juger avec impartialité, et, disons-le aussi, si nous voulons nous donner le droit de nous traiter avec quelque indulgence, nous ne nous contenterons pas de faire porter notre étude sur le point où nous en sommes arrivés; nous remonterons à l'origine de l'enseignement populaire, en France, afin de constater les progrès que nous avons réalisés; car il est pour les peuples quelque chose de meilleur encore que la perfection même, c'est une marche constante et soutenue vers cette perfection.

Pour trouver le point de départ de notre enseignement populaire, nous n'aurons pas à remonter bien haut. Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'instruction était propagée dans les châteaux par quelques chapelains assez pauvres de science, par la raison que les hommes véritablement instruits du clergé, et il n'y en avait guère en dehors, se livraient à des études sérieuses que favorisait le silence de la vie contemplative, et ne se prodiguaient pas facilement dans les familles. Du reste, le peu que les humbles membres du clergé pouvaient y apporter était reçu de très-mauvaise grâce: apprendre à devenir savant était considéré comme apprendre à devenir charbon ou serrurier, et à cette époque on regardait un métier comme une chose humiliante réservée aux gens de basse condition. La grande réforme qui termina le 18^e siècle, en proclamant qu'il n'y aurait d'autre différence entre les hommes que celle qui leur serait acquise par leur intelligence, fit de l'instruction une nécessité, un besoin commun à tous, et la nation s'engageait à donner au peuple les moyens d'acquiescer la force suffisante pour qu'il pût participer aux actes de l'Etat et de l'humanité. Mais ces engagements, la nation était-elle en état de les tenir? On connaît tous les embarras qui se dressèrent devant la France au moment où elle entra dans l'ère nouvelle; ce glorieux bouleversement n'était guère de nature à favoriser l'enseignement, qui d'ordinaire ne se développe qu'au sein du recueillement et de la paix: aussi le voyons-nous se traîner sous la Convention et traverser sans donner des résultats appréciables la période militaire qu'embrasse tout le premier Empire.

Le besoin était si pressant néanmoins, qu'au milieu des tracas de la guerre, nous voyons le gouvernement de l'Empire décréter l'Ecole Normale; mais, à une époque où les ministres disparaissaient aussi rapidement que les généraux, un décret ne servait qu'à traduire les intentions du chef du Gouvernement; son application était tardive, incomplète, souvent même illusoire; et l'enseignement avait marché avec une telle lenteur, que, sous la Restauration, le budget de l'instruction primaire se montait à la somme de 50,000 francs, que le roi prenait sur sa cassette particulière.

Ainsi tout était à faire, et c'est la loi du 28 juin 1833 qui jette les premières bases d'un système d'enseignement susceptible de se développer. Cette loi établit deux degrés d'instruction pour les écoles de garçons, mais elle ne s'occupe nullement des filles, pour lesquelles l'instruction était regardée comme une chose absolument inutile, et ce n'est qu'en 1838 qu'une ordonnance royale leur donne aussi quelques faibles moyens de sortir de l'ignorance à laquelle elles étaient injustement condamnées.

La réglementation a toujours occupé une grande place dans l'esprit des législations françaises; elle ne pouvait manquer d'intervenir à une époque où nous sortions à peine du régime militaire. Pour réprimer l'anarchie qui s'était introduite dans l'enseignement peu de temps après la loi de 1833, M. Guizot demanda à la Chambre des députés qui devaient être envoyés dans l'intérieur de la France pour visiter les écoles. Ce fut l'origine de l'inspection primaire. Plus tard le ministre, toujours M. Guizot, nomma des inspecteurs qu'il distribua dans des circonscriptions, puis des départements, et enfin il en arriva à pourvoir chaque département d'un inspecteur et d'un sous-inspecteur.

La loi de 1850 alla plus loin: elle décida qu'il y aurait un inspecteur à chaque arrondissement. Toutefois bientôt après, le nombre des inspecteurs primaires fut réduit. (Il n'est aujourd'hui que de 300. Toutefois en vertu d'une disposition de la dernière loi de finances, il y aura, à partir de 1868, un inspecteur par arrondissement.)

La loi de 1850 avait eu pour but de placer l'autorité en matière scolaire dans les conseils académiques départementaux. Les lois de 1852 et 1854 ont rendu au Gouvernement des attributions essentielles: cette loi tendait à réduire l'enseignement primaire aux matières de l'enseignement élémentaire; elle n'était pas très-favorable aux ma-

tières facultatives de l'ancien enseignement primaire supérieur, de la loi de 1833; elle ne parle des écoles de filles que pour en faire établir dans les communes populeuses, si elles possèdent des ressources suffisantes.

M. Duruy, en arrivant au ministère de l'instruction publique, trouva l'enseignement populaire dans une situation qui comportait de nouveaux efforts: le tiers des adultes ne sachant ni lire ni écrire, beaucoup d'enfants absents de l'école, et le tiers des écoliers sortant de l'école presque sans rien savoir. S'il existait un certain nombre d'institutions dites écoles professionnelles, commerciales, municipales, etc., c'étaient des débris de l'ancien enseignement primaire supérieur qui survivaient encore.

Il est dans chaque époque des besoins qu'il ne faut pas méconnaître; si ces épaves de l'enseignement primaire supérieur surnaient quand même après le naufrage, c'est que cet enseignement répondait à un besoin du moment; même sous l'empire de la loi de 1833, cet enseignement n'avait pas répondu aux vœux des familles. Il appelait une transformation complète. Il devait être élevé considérablement dans l'ordre scolaire. C'est à ce besoin que répond la loi du 21 juin 1865 sur l'enseignement secondaire spécial, et l'institution des cours d'adultes, qui a provoqué partout une si grande sollicitude, bien vite justifiée par des résultats inespérés.

II

En tête de cette étude sur l'enseignement populaire viennent naturellement se placer les écoles normales; leurs produits tiennent une bien petite place dans cette exposition; ce sont en général des dessins linéaires et des lavis. Dans le premier ordre se trouve le pont viaduc de Chaumont construit par le chemin de fer de l'Est et exécuté d'une manière remarquable par les élèves de l'école normale de la Haute-Marne, puis parmi les lavis on remarque les plans des divers établissements demandés par le ministre. Cette exposition, en outre qu'elle offre de curieux spécimens du travail des élèves, met sous les yeux du ministre les plans des écoles et permet de choisir un type qui puisse servir de modèle. Celui de l'école de la Haute-Marne a été notamment très-apprécié. Les élèves de la Corrèze ont également fourni six dessins lavis de l'hôtel de la préfecture, très-remarquables par la légèreté des ombres et des couleurs; le plan des écoles atteste également une grande habileté d'exécution, mais le sujet prête peu au dessin, et il est douteux qu'il puisse jamais servir de modèle.

Quoique ces divers produits soient exécutés avec un soin qui prouve le talent incontestable des élèves, ce n'est pas d'après eux qu'on peut juger une institution comme l'école normale; il est un autre côté sur lequel on voudrait porter son attention, mais qui est inheureusement trop immatériel pour être produit dans une exposition; c'est le côté philosophique de l'enseignement.

Dans ces écoles, en effet, se forment les maîtres qui doivent plus tard répandre l'instruction dans la jeunesse: il ne suffit pas qu'ils soient instruits, il faut surtout et avant tout qu'ils sachent enseigner. C'est une question très-importante et dont on ne s'était pas assez préoccupé dans les premiers temps. Le but principal du maître consiste à gagner la confiance de ses élèves; or, le cœur d'un enfant est tellement fragile, tellement délicat, qu'une main trop lourde pourrait le briser; on ne le gagne que par l'affection. Nous vivons dans une époque, et surtout dans un pays où l'enfant a déjà de trop grandes dispositions à désertir son âge, il faut l'y maintenir en le traitant non pas en homme mais en enfant, c'est-à-dire avec douceur, indulgence et mansuétude. Le plus sûr moyen de se faire écouter d'un élève, c'est de s'en faire aimer, et la meilleure manière de faire de bons élèves, c'est de leur faire aimer l'étude.

Faire aimer l'étude à l'élève! voilà le grand secret pénétré par des pays qui depuis longtemps nous ont devancés dans l'enseignement populaire. Quand l'enfant est sûr de trouver à l'école autant de bien-être et d'affection que dans sa famille, on n'est pas obligé de le contraindre pour l'instruire, il se rend à l'école la figure rayonnante, le cœur plein de joie, l'esprit plein d'espérances. C'est ainsi que cela se passe dans tous les pays où le maître, au lieu d'être le correcteur rigide de l'élève, son ennemi en quelque sorte, est au contraire son camarade, son ami, son protecteur. Là est l'avenir de l'enseignement populaire.

III

Dans les écoles communes primaires, on est souvent forcé de négliger un point qui est selon nous de première importance: c'est l'installation.

Trop souvent l'instruction est logée dans des masures malsaines où l'air circule avec peine, et dans certaines communes nous voyons encore la municipalité disposer pour les écoles de la partie la plus incommode de la maison commune.

Le local affecté aux écoles doit réunir trois conditions indispensables: l'hygiène, l'agrément et l'indépendance.